



**26 novembre 2021**  
**25 février 2022**

# Le Département des Deux-Sèvres

active son dispositif  
de viabilité hivernale  
pour des routes sécurisées

---



# SOMMAIRE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE SYNTHÈSE

01

CLIMAT OCÉANIQUE ET RÉACTIVITÉ DU SERVICE DES ROUTES

3

02

TROIS NIVEAUX D'INTERVENTION SELON L'IMPORTANCE DES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

4

03

S'INFORMER AVANT DE PRENDRE LA ROUTE : INFOROUTES79.FR

10

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE SYNTHÈSE

« Du 26 novembre 2021 au 25 février 2022, une surveillance 24h/24h du réseau routier sera effective dans le cadre du dispositif de viabilité hivernale. Il est essentiel pour le Département de faciliter et de sécuriser les déplacements des Deux-Sévriens lors de conditions climatiques dégradées. »



**Coralie Dénoués**  
Présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres



**Philippe Brémont**  
Vice-président du Conseil départemental en charge des mobilités

« Tout au long de l'année, le Département veille sur les routes départementales. En cas d'intempéries, des agents interviennent en dehors des heures normales de service. Accidents, arbres, inondations, des objets sur la chaussée... la direction des routes enregistre en moyenne 650 interventions par an dont 450 nocturnes et/ou lors de week-ends. »

## DU 26 NOVEMBRE 2021 AU 25 FÉVRIER 2022, LES ROUTES DÉPARTEMENTALES PASSENT EN MODE HIVERNAL

« Du 26 novembre 2021 au 25 février 2022, le Département déploie son dispositif de viabilité hivernale pour sécuriser les routes départementales et garantir une circulation fluide. Comme chaque année, la direction des routes est prête pour apporter des réponses graduées en fonction des événements », souligne Coralie Dénoués, présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres, ce jeudi 16 novembre en visite à l'Unité d'exploitation (UE) de Niort. Cette UE fait partie avec les UE de Beauvoir-sur-Niort et de Frontenay-Rohan-Rohan de l'Agence technique territoriale (ATT) du Niortais.

Et Philippe Brémont, vice-président du Conseil départemental en charge des mobilités de préciser : « L'organisation viabilité hivernale est un dispositif renforcé durant trois mois environ. En cas d'intempéries, une cellule de crise est mise en place au Département afin d'assurer la coordination des interventions, l'orientation des équipes et les moyens affectés sur chaque zone ».

Dans le cadre de ce dispositif, sur les 28 circuits d'intervention, 28 saleuses et 23 lames de déneigement sont à disposition. Vingt-neuf agents sont mobilisés pendant toute la durée du dispositif de viabilité hivernale et trois niveaux d'intervention sont appliqués selon l'importance des phénomènes climatiques observés.

En plus de ce dispositif déployé, le Département recommande la prudence aux usagers et les encourage à s'informer avant de prendre la route. Sur **Inforoutes79.fr**, sont recensées sur une seule page toutes les données pour se déplacer dans les meilleures conditions.

### ZOOM SUR L'ATT DU NIORTAIS

- 39 agents ;
- gestion de 600 km de routes départementales ;
- une saleuse de grosse capacité (6 m<sup>3</sup>) intervenant sur les 2X2 voies entre Niort et La Crèche est basée à l'UE de Niort.

01

## CLIMAT OCÉANIQUE ET RÉACTIVITÉ DU SERVICE DES ROUTES

Le département des Deux-Sèvres, et son climat océanique ne connaissent que quelques jours d'intempéries hivernales, il faut donc être très réactif dans la mise en place du dispositif de viabilité hivernale. Ce fut le cas l'hiver 2017-2018 qui a connu d'importantes intempéries en début et en fin de saison. Les agents des routes ont été fortement mobilisés pour la mise en œuvre du dispositif de viabilité hivernale : 4 500 heures.

L'hiver 2020-2021 a quant à lui été surtout marqué par une vigilance rouge verglas survenue le 12 février 2021. En prévision de cet événement, des actions de pré-salage avaient été réalisées en début de nuit pour retarder la formation du verglas annoncée sous forme de pluies verglaçantes et pluies en surfusion.

Le bilan de l'hiver 2020-2021 se traduit par :

- **16 jours de patrouillage ;**
- **9 jours d'intervention ;**
- **365 tonnes de sel** ont été épandues dont les 2/3 lors de l'alerte rouge verglas du 12 février 2021 ;
- **2 015 heures de travail** pour la mise en œuvre du dispositif Viabilité hivernale essentiellement lors de la préparation des matériels, la prise en main des engins et la veille.



### NEIGE, SEL MATÉRIELS EN CHIFFRES

**2 à 3 cm/h**

**pour les chutes de neige en Deux-Sèvres,**

ce qui classe le département en zone à faible enneigement. Les chutes de neige atteignent rarement 5 cm/h, les épaisseurs supérieures à 15 cm/h se révélant exceptionnelles.

**2 000 à 2 400 t de sel**

sont épandues lors d'un hiver non courant.

Ce fut le cas des hivers 2009 et 2012 durant lesquels les barrières de dégel avaient été activées, seul outil efficace pour préserver les chaussées du dégel.

**16 points de stockage de sel**  
dans le département garantissant les besoins courants.

**75 € TTC**

la tonne de sel.

**11 000 € TTC**  
pour une lame de déneigement.

**26 000 € TTC**

pour une saleuse.

**110 000 € TTC**

pour un camion.

# 02

## TROIS NIVEAUX D'INTERVENTION SELON L'IMPORTANCE DES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

Le dispositif de viabilité hivernale est activé du 26 novembre 2021 au 25 février 2022 et les moyens mobilisés dépendent de l'importance des événements climatiques. Trois niveaux d'intervention existent.

En cas d'intempéries, une cellule de crise est mise en place au Département afin d'assurer la coordination des interventions, l'orientation des équipes et les moyens affectés sur chaque zone.

Dans le cadre de ce dispositif, sur les 28 circuits d'intervention, **28 saleuses et**

**23 lames de déneigement sont à disposition.**

Sont mobilisées 10 équipes de 2 agents en astreinte pour les interventions courantes et des responsables d'intervention (soit 29 agents mobilisés pendant toute la durée du dispositif de viabilité hivernale). L'astreinte évolue en fonction des besoins à savoir 6 équipes en plus en cas de risque faible ou incertain soit 41 agents et 18 équipes en plus en cas de risque fort ou avéré soit **69 agents.**

### ZOOM SUR LES TROIS NIVEAUX D'INTERVENTION

#### Niveau de service 1 :

Il s'applique aux routes départementales du réseau de 1<sup>er</sup> niveau

Linéaire à traiter : **300 km**

Conditions de circulation minimales :

- **de 7 h à 19 h**, circulation délicate c'est-à-dire routes avec plaques de verglas localisées ou de la neige en dehors des zones de circulation ;
- **de 19 h à 7 h**, circulation difficile c'est-à-dire routes avec plaques de verglas en dehors des zones de circulation ou recouvertes de neige.

#### MATÉRIELS



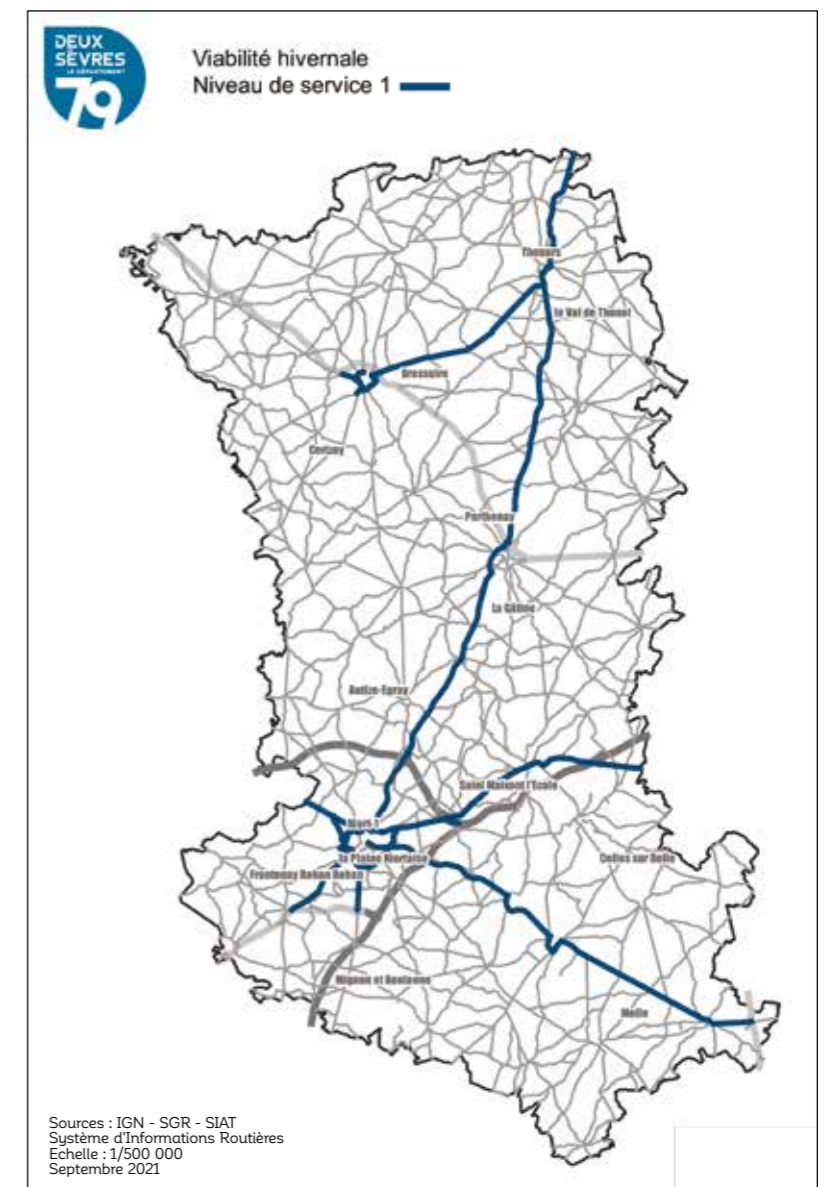
10 camions



10 saleuses portées

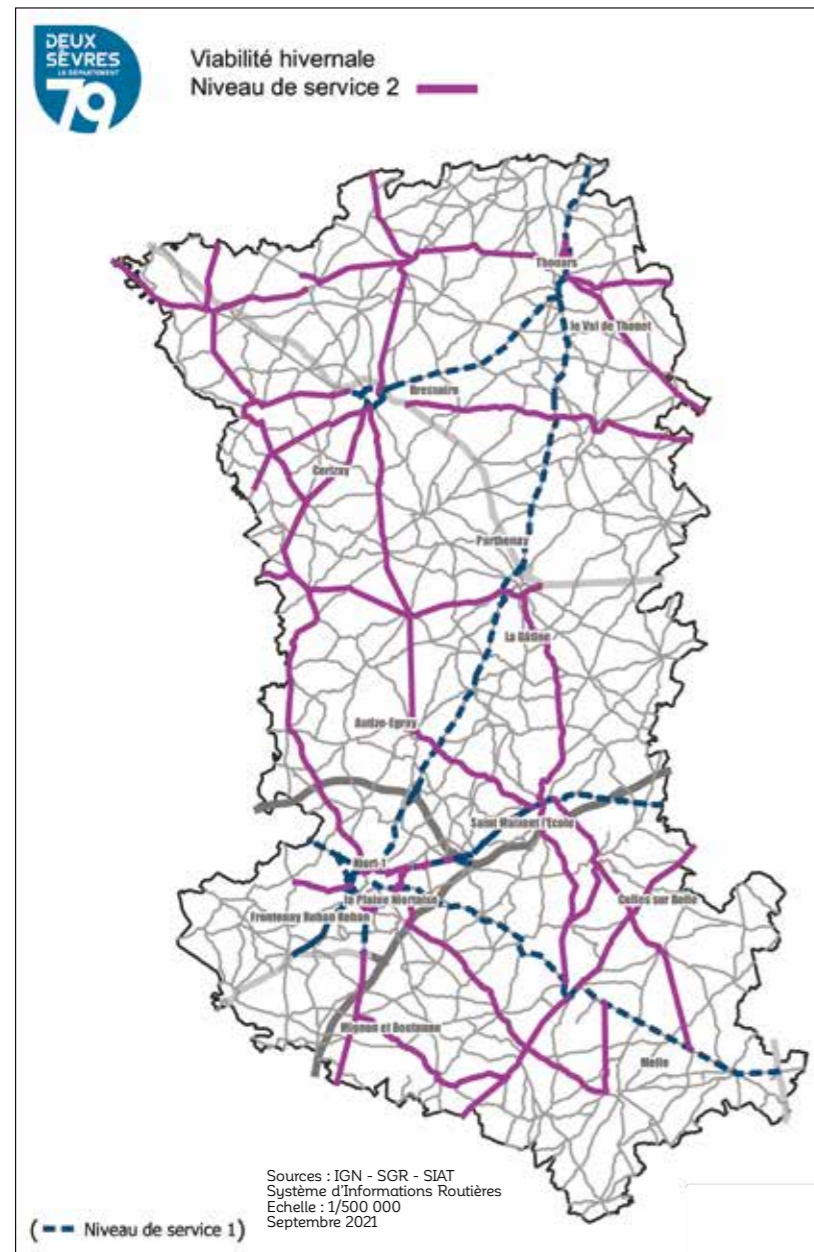


10 lames de déneigement



## Niveau de service 2 :

il s'applique aux routes départementales de 2<sup>e</sup> niveau. Réseau traité après le niveau de service 1 ou par les équipes en astreinte complémentaire.



Linéaire à traiter : **630 km**

Conditions de circulation minimales : de 0 à 24 h, circulation difficile c'est-à-dire routes avec verglas en dehors des zones de circulation ou recouvertes de neige.

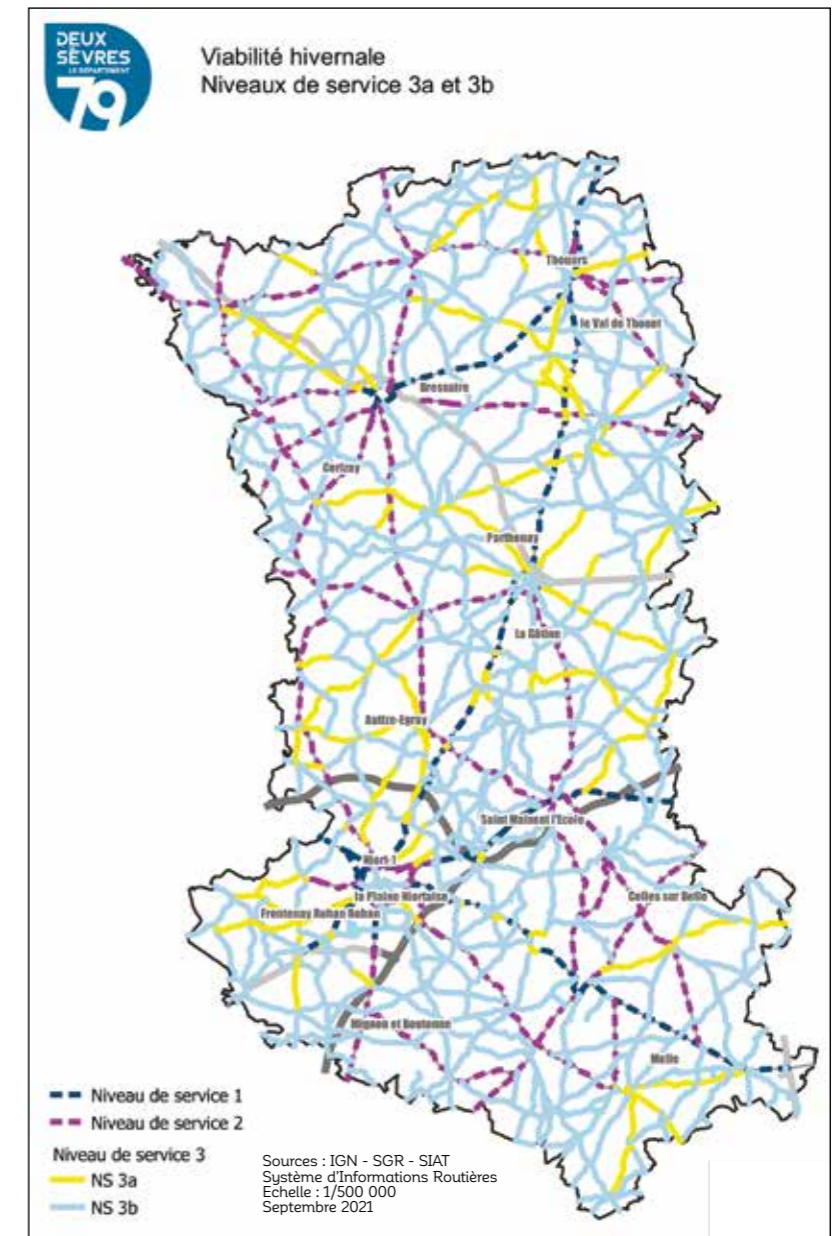


## Niveau de service 3 :

il s'applique au reste du réseau départemental et concerne essentiellement les routes départementales de 3<sup>e</sup> niveau. Il intègre également quelques routes du 2<sup>e</sup> niveau de moindre importance.

Linéaires à traiter : **510 km**

pour le NS3a (itinéraires vers les principaux bourgs ou centres d'activité importants) et 2 480 km pour le NS3b (réservé aux épisodes exceptionnels avec des phénomènes qui durent dans le temps).



### MATÉRIELS



18 camions



7 saieuses portées



11 saieuses tractées



11 lames de déneigement

### VIABILITÉ HIVERNALE : MODE D'EMPLOI

- Point météo fait tous les soirs vers 16 h pour analyser les conséquences des prévisions sur les chaussées.
- En cas de prévision de dégradation importante des conditions de circulation, anticipation des renforts d'astreinte avant 9 h le matin pour la nuit suivante.
- Patrouillage généralement à partir de 5 h le matin pour salage avant 8 h.
- Activation de la cellule de pilotage si besoin de coordination des moyens de terrain.

# 03

## S'INFORMER AVANT DE PRENDRE LA ROUTE : INFOROUTES79.FR



CONDITIONS  
DE CIRCULATION



TRAVAUX



TRAFIC



Le Département déploie un dispositif pour assurer la sécurité des usagers de la route mais ces derniers ne doivent pas oublier de respecter les consignes de sécurité suivantes :

- **équiper son véhicule** pour circuler en hiver ;
- **ne pas doubler et faciliter la progression des engins** lors des interventions ;
- **adapter sa conduite** selon les conditions météorologiques et particulièrement dans les zones sensibles ;
- **s'informer** sur les conditions de circulation avant de prendre la route. Sur **Inforoutes79.fr**, sont recensées sur une seule page toutes les données pour se déplacer dans les meilleures conditions : conditions de circulation, trafic en temps réel, alertes météo, état de la chaussée, incidents et perturbations, accidents, travaux réalisés sur les routes départementales... Un guichet unique pour tracer sa route en toute sérénité.

**À noter également que toutes ces informations sont relayées sur les réseaux sociaux.**

### LES GRANDS CHIFFRES ROUTIERS

#### Le Département des Deux-Sèvres :

- gère **4 002 km** de routes départementales ;
- investit **650 000 €** pour le renouvellement de son parc matériel dédié à l'entretien des routes ;
- comprend un service des routes fort de **230 agents** ;

- compte **4 Agences techniques territoriales** et **16 Unités d'exploitation** sur l'ensemble du territoire ;
- mène **115 chantiers** par an ;
- dédie en 2021 un budget de **19 M€** aux routes.

## CONTACT PRESSE

---

Delphine Péronnet  
06 63 21 57 51  
[delphine.peronnet@deux-sevres.fr](mailto:delphine.peronnet@deux-sevres.fr)

---

Département des Deux-Sèvres  
Mail Lucie Aubrac  
CS 58880 - 79028 NIORT  
[www.deux-sevres.fr](http://www.deux-sevres.fr)

